

COMPTE RENDU FO de la réunion des représentants de proximité
du dispositif itinérant **du 18 MAI 2021**

La délégation FORCE OUVRIERE était composée de : Franck Lamoulen ,Philippe Bouquet

Séance présidée par Mostafa Rharade directeur du dispositif itinérant avec Armelle Blond directrice des ressources humaines et Thierry Retailleau , manager de gestion

Cette réunion a été organisée en conférence téléphonique.

Les élus RP ont lu la déclaration suivante :

Déclaration des élus RP du dispositif itinérant

Les élus s'étonnent de la rapidité de la direction à vouloir transformer les pratiques du dispositif itinérant et demande que soit réétudié le phasage de cette transformation cruciale pour l'avenir des salariés du dispositif itinérant.

Dans ces circonstances exceptionnelles, les élus RP demande une réunion d'urgence extraordinaire des RP itinérants avec deux membres du CSEE et la direction comme indiqué dans l'accord RP page 5 pour évoquer la pertinence de l'enquête en cours menée par un cabinet extérieur et de la mise en place d'ateliers de synthèse prévues courant mai et juin.

Les élus Représentants de proximité du dispositif itinérant

le 18 mai 2021

1 La direction du dispositif itinérant a lancé le 7 mai une enquête par un cabinet extérieur sur un projet de transformation du dispositif

Pouvez vous répondre aux interrogations suivantes :

- pourquoi les rp n ont pas été informé de ce projet ?
- pourquoi une telle précipitation dans un temps si restreint ?
- pourquoi en mai alors que les itinérant sont majoritairement en vacances ?
- pourquoi une transformation plutôt qu'une évolution des pratiques
- pourquoi la validation du national dans le phasage du projet
- etc

MR: « développe la démarche initiée pour le dispositif itinérant en relation avec une évolution ou transformation de l'organisation de l'AFPA»

FO a communiqué en urgence le 7 mai sur le sujet (en pj) et constate que les questions de l'enquete proposée sont « orientées » notamment sur les durées des missions ,sur des questions plus quantitatives que qualitatives et ne traitent pas des conditions de travail pourtant évoquées dans le document de synthèse
FO est dubitative sur les conséquences de cette transformation qui intervient après la remise en cause des services restauration.....

2 Après information prise sur le centre AFPA de Fontenay le comte pour les remboursements du midi sur la base du forfait repas de 18,60 ,une réunion RP du centre a confirmé qu'aucune convention n'a été établie avec le centre militaire pour les frais de restauration.

Comment comptez vous rembourser rétroactivement les formateurs en mission sur Fontenay qui n'ont pas été remboursés au forfait repas normal?

MR: « nous informe que les remboursements seront effectués suite à l'information donnée en séance »

FO a bien fait d'enquêter et demande aux formateurs de prendre contact auprès de la direction pour régulariser le différentiel des frais de repas avec effet rétroactif .

3 Pouvez vous porter à la connaissance des RP les cas de fiches alerte RPS du dispositif itinérant qui sont actuellement traités ?

AB : « nous informe que deux cas de RPS ont été traités récemment et que les dossiers sont toujours en cours»

4 Suite à la non signature de l'accord NAO, une communication est envoyée vers les salariés ; pouvez-vous préciser les points spécifiques au DI ?

MR ; « nous indique que les conditions de remboursement des frais d hébergement sont inchangées pour les formateurs déjà recrutés au dispositif avec une facturation de 110 e pour Paris et les villes de plus de 300000 habitants: par contre les formateurs recrutés après le 1 juin 2021 ne pourront plus utilise le forfait nuitée .

De plus , un numéro de SIRET devra être mentionnée sur chaque facture.

Les conditions de remboursement kilométriques sont inchangées et le remboursement du repas du soir passe à 20 e .

Une modalité nouvelle de forfait pour mobilité durable apparaît sur la circulaire de la direction générale»

FO s'est toujours impliqué dans la non modification des baremes de remboursement mais s'etonne que les nouveaux recrutés a partir de juin au dispositif n'aient pas accès au forfait nuitée

5 Comment sont choisis les thèmes des ASC, un formateur se voit refuser une participation pour une cotisation club sportif (chasse) ?

MR : « le formateur doit contacter la commission ASC du CSEE SID pour obtenir cette l'information qui n'est pas du ressort de la direction »

6 Il est difficile de réserver un hébergement sur concur ; nombre de villes ne présentent pas de possibilités sur cet outil- Alençon, Fontenay le Comte, Angers... ; nous sommes toujours en dépassement de forfait

TR: « a testé le logiciel concur et a trouvé 15 jours à l'avance des chambres d'hotel conforme au plafond facture mais reconnaît que,pour une réservation de dernière minute ,cela soit compliqué . et a demandé au gestionnaire de voyage d'enrichir son offre d'hébergement sur les villes concernées»

7 Actuellement, combien y a-t 'il de formateurs en mission longue (plus de 3 mois) ?
Combien y a-t'il de formateurs en mission courtes (de 1 à 4 semaines) ?

MR : « a déjà répondu à cette question mais reconnaît que la définition de missions longues de plus de 6 mois n'est pas partagé par tous et que la succession de très courtes missions induit des semaines sans mission pour les formateurs»

**F0 recvient sur la notion de missions longues de plus de 3 mois et les formateurs supportent souvent des missions longues avec des distances longues ce qui rend impossible des retours a son domicile
L'alternance entre missions longues et mission courtes pres du domicile du salarie devrait etre envisagé**

Fin de la réunion 16h00

N'hésitez pas à interpeller vos représentants de proximité itinérant

Philippe bouquet

José Luis Pinot

Frank Lamoulen